

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3748

5 décembre 2014

SOMMAIRE

Alterio S.à r.l.	179858	International Car Rentals S.à r.l.	179883
Atout Finance Sàrl	179858	Laeis GmbH	179900
Axelan Sàrl	179858	Lënster Energie S.à r.l.	179893
Bulla S.à r.l.	179869	Lux 50 Starlight GBP S.à r.l.	179871
Capital Three Thousand S.A.	179881	Maison Krauser Sàrl	179882
Création Coiffure Sàrl	179859	Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	179864
Création Coiffure Sàrl	179859	Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	179895
Cremona Real Estate S.A.	179868	Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A.	179865
Crestbridge S.A.	179864	Parness S.A.	179860
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	179864	Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l.	179859
Dayco USA S.à r.l.	179892	ProLogis UK CC S.à r.l.	179898
DB Deutschland Property Partners S.C.A.	179866	QSuper RE	179860
Digital Services XVI S.à r.l.	179859	Queequeg's Gems S.A.	179861
EDU Luxco S.à r.l.	179866	Real Estate Management Investissement S.A.	179863
Ely International SPF S.A.	179858	Redalpine Capital I S.C.S., SICAR	179860
Elyson Winzlar S.à r.l.	179858	Rocky Mountains Holding S.A.	179860
E.S.C. Solutions S.A.	179867	Samuel Finance Sàrl	179861
Eurofins International Holdings LUX ...	179864	S.C.I. Devlux	179861
European Rail Freight I S.à r.l.	179866	SeaNet Maritime Services S.à r.l.	179862
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	179895	Site Industriel S.A.	179862
Expert Consulting International S.A.	179903	Spirzelt S.à r.l.	179861
Fidocom S.A.	179904	SS&C European Holdings	179862
Fisem S.A.	179903	Superlift Funding S.à r.l.	179862
Fourteen Alison S.à r.l.	179882	T.S.A. Transporte S.à r.l.	179863
GELF Finance One (Lux) S.à r.l.	179863	Vintage Holdings S.à r.l.	179863
GWM Group Holding S.A.	179895		
Hamilton & Meyers S.A.	179865		
HB Reavis Holding S.à r.l.	179902		
Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF	179865		

Atout Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.345.

Les statuts coordonnés au 11 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177372/10.

(140203778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Axelan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXELAN S.à r.l.

Référence de publication: 2014177380/10.

(140204128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Ely International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELY INTERNATIONAL SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2014178442/11.

(140204912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

ElySION Winzlar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.401.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014178444/11.

(140204972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.827.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2157 du 29 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2014177318/12.

(140203789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Création Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 116.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178379/10.

(140204678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Création Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 116.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178380/10.

(140204679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.103.

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 135103,
fixé au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat et la convention de domici-
liation a été résiliée.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014176419/13.

(140202021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Digital Services XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 186.466.

Im Rahmen eines Anteilskaufvertrages, unterschrieben am 6. November 2014 und mit sofortiger Wirkung, hat der
alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, Rocket Internet AG, einen (1) Anteil, welchen er in der Gesellschaft hielt, an
folgende Gesellschaft übertragen:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Ge-
sellschaftssitz in: 20, Johannisstrasse, D-10117 Berlin, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts
Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HRB 126893.

Die Anteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt verteilt:

Rocket Internet AG	12.499 Anteile
Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt)	1 Anteil

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. November 2014.

Digital Services XVI S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2014178392/21.

(140204401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Parness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 76.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176412/10.

(140202348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

QSuper RE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176432/10.

(140201843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Redalpine Capital I S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 132.426.

Die Bilanz zum 30. Juni 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Novembre 2014.

Für Redalpine Capital I S.C.S., SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014176437/14.

(140201598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Rocky Mountains Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 octobre 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph WINANDY,

Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

The Clover, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée approuvant les comptes annuels au 30 juin 2015.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / K. LOZIE

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014176449/20.

(140201340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Spirzelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.472.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176520/10.

(140201869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Queequeg's Gems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4A, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176434/10.

(140201362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Samuel Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.872.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation pour absence d'actif de la société suivante:

- SAMUEL FINANCE Sàrl, avec siège social à L-2540 Luxembourg - 13, rue Edward Steichen, dénoncé en date du 18 février 2011,

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014176465/14.

(140201625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

S.C.I. Devlux, Société Civile.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.011.

Rectificatif L 140138958 déposé le 04.08.2014

Dissolution de société

Les associés de la société S.C.I. DEVLUX Société civile immobilière, Monsieur Eros ARTUSO et Madame Joëlle SLEEBOS, ont décidé de procéder à la dissolution de la société.

La société a été constituée sous seing privé le 13 décembre 2005.

Tous les actifs de la société ayant été liquidés et toutes les dettes réglées, les associés décident de dater la dissolution rétroactivement au 09 juillet 2014.

Les associés restent solidairement et indivisiblement responsables de tous les engagements pris par la société dans le passé avant sa dissolution.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2014.

S.C.I. DEVLUX Société civile immobilière

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2014176458/20.

(140201547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

SS&C European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.925.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L140194694

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176522/10.

(140201921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Site Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 119.590.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 3 novembre 2014 que le siège social de la société a été transféré du 39, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg au 31 rue d'Eich à L-1461 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014176474/13.

(140201464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

SeaNet Maritime Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.071.

—
Les résolutions écrites de l'actionnaire unique

Le soussigné, Scott Ronan Bergeron, avec adresse professionnelle enregistrée à 8619 Westwood Center Drive, Suite 300, Vienna, Virginia, USA étant actionnaire unique et autorisé à prendre la résolution suivante:

Le seul actionnaire décide de nommer Thomas Klenum, né à Roskilde le 16 juin 1966, avec adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal - Résidence Forum Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la société, avec effet au 1^{er} Septembre 2014 et pour une durée illimitée.

Vienna, Virginia, USA, le 27 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014176469/14.

(140201788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Superlift Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 148.196.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 11 Novembre 2014 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2014176478/17.

(140202289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

T.S.A. Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.
R.C.S. Luxembourg B 103.913.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schwebsange, den 13.11.2014.
Référence de publication: 2014176533/10.
(140201856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

GELF Finance One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 164.145.

RECTIFICATIF

Ceci est une mention rectificative suite au dépôt effectué le 24/07/2014 sous le numéro L140129940, concernant le bilan au 31 décembre qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014178503/11.
(140204270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2014

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vintage Holdings S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014176579/16.

(140202181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

REMI S.A., Real Estate Management Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- REAL ESTATE MANAGEMENT INVESTISSEMENT S.A en abrégé REMI S.A. (RCS B 127413) dont le siège social: L-1145 Luxembourg- 180, rue des Aubépines a été dénoncé en date du 10 juillet 2009

Ce même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH et a désigné comme liquidateur Maître Bénédicte SCHAEFER, avocat à la Cour, demeurant à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

Pour extrait conforme

Me Bénédicte SCHAEFER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014176435/17.

(140201761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 171.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014177784/11.

(140203494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 157.959.

La société prend acte que la nouvelle adresse du siège social de son associé Eurofins Scientific SE, numéro d'immatriculation B167775, se situe désormais au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Eurofins International Holdings LUX S.à r.l.

Référence de publication: 2014175283/12.

(140201143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Crestbridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.617.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Yves Cheret

Administrateur

Référence de publication: 2014175236/13.

(140200750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.367.

Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175240/18.

(140200762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Hermitage Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.953.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 30 septembre 2014

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui validera les comptes au 31 décembre 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allé Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014177646/17.

(140204097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Onex Wizard Acquisition Company II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.823.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance du 7 novembre 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 7 novembre 2014 que Monsieur Jean Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, résidant au 12A rue Randlingen, L-8366 Hagen, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé président du conseil de gérance de la Société suivant les dispositions de l'article 6.4.1 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat de gérant qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014179343/18.

(140205340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauff, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177644/19.

(140203227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.740.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que le siège social de son gérant actionnaire commandité, Deutschland Property Partners, a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1578 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177504/10.

(140204170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 264.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 136.013.

Il y a dorénavant lieu de prendre en compte l'adresse professionnelle de Messieurs Charles Barter et Paul Gunner, gérants de la Société, située au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014177552/12.

(140204255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 36.556,48.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

En date du 16 octobre 2014, les associés de la Société, tels que listés ci-dessous, ont transféré l'intégralité des parts sociales de la Société qu'ils détenaient, à l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited agissant en sa qualité de Trustee de Study Group Equity Plan Employee Trust («Appleby»):

- Catherine Jane Phillips;
- Paul Daniel Lovegrove;
- Darryl Anthony Rolf Young;
- Timothy John Coope;
- Gordon Anthony Bull;
- Philip John Kent;
- Joanna Ruth Grendall;
- Martin Andrew Moran;
- Ann Marie Hawkings; and
- Simon Christian Mower.

Suite à ces transferts Appleby détient les parts sociales en émission dans la Société telles que listées ci-dessous:

- 27.178 parts sociales de classe C;
- 3.885 parts sociales de classe E2;
- 3.885 parts sociales de classe F2;
- 3.885 parts sociales de classe G2; et
- 462 parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014177535/32.

(140203799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

E.S.C. Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.824.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IM JAHRE ZWEITAUSEND UND VIERZEHN,

AM FÜNFTEN NOVEMBER.

Vor der unterzeichneten Maître Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der "E.S.C. SOLUTIONS S.A. in Liquidation" eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 71, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, gegründet unter dem Namen „Night-Star S.A.“ laut Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven, vom 28. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1072 vom 15. Oktober 2003. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Bettingen, vorgeannt, vom 2. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1471 vom 1. August 2006.

Laut Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, damaliger Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2353 vom 24. September 2013, wurde die Gesellschaft in Liquidation gesetzt und Herr Jörg Steinmetz, wohnhaft 33 Neustrasse in D-54290 Trier als Liquidator bestellt. (der „Liquidator“)

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Dame Ghisèle Klein, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Dame Ghisèle Klein, wohnhaft in Gandrange.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Jörg Steinmetz, mit beruflicher Anschrift in Trier.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Feststellung über die volle Einzahlung des Gesellschaftskapitals;
2. Vorlage und Annahme des Berichtes des Prüfungskommissars;
3. Beschlussfassung über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, des statutarischen Rechnungsprüfers, des Liquidators und des Prüfungskommissars;
4. Beschlussfassung über den Aufbewahrungsort der Gesellschaftsakten während 5 Jahren;
5. Ernennung eines Bevollmächtigten für die endgültige Abwicklung der Gesellschaftskonten und für die Ausübung sämtlicher Formalitäten zwecks materiellem Abschlusses der Liquidation;
6. Feststellung der Liquidation;
7. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt und mit derselben einregistriert wird und welche von den Bevollmächtigten und den Büromitgliedern gezeichnet wird. Vorgenannte Liste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung stelle fest, dass die Aktionäre der Gesellschaft das Gesellschaftskapital nun vollständig eingezahlt haben durch Einzahlung des Betrages von EUR 18.600 € auf das Konto der Gesellschaft am 16.11.2011 worüber Beweis dem Büro der Gesellschafterversammlung vorgelegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Bericht des Prüfungskommissars, Herrn Ralf Steinmetz, wohnhaft in D-54441 Kanzem, 15, Wiesenstrasse, anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern, dem statutarischen Rechnungsprüfer, dem Liquidator und dem Prüfungskommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer betreffenden Mandate zu erteilen.

179868

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Gesellschaftsakten während fünf Jahren in beim Liquidator in 33, Neustrasse, D- 54290 Trier hinterlegt und aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Jörg Steinmetz als Bevollmächtigten für die endgültige Abwicklung der Gesellschaftskonten und für die Ausübung sämtlicher Formalitäten zwecks materiellem Abschlusses der Liquidation.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft nicht mehr besteht. Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.100,-.

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KLEIN, J. STEINMETZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. November 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014177517/75.

(140204240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Cremona Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.387.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le sept novembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société civile immobilière dénommée «CALLA S.C.I.», ayant son siège social à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2014, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E5448, en voie de publication au Mémorial C.

ici représentée par Madame Sandra SCHWEIZER en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante dûment représentée a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme luxembourgeoise dénommée «CREMONA REAL ESTATE S.A.», établie et ayant son siège à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 70.387, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C n°664 du 02 septembre 1999.

II. - Que le capital social de la société anonyme «CREMONA REAL ESTATE S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (EUR 30.986,69.-).

III. - Que la comparante, en sa qualité d'actionnaire unique, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «CREMONA REAL ESTATE S.A.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant que détenteur de toutes les actions, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Qu'un bilan de clôture de la société anonyme «CREMONA REAL ESTATE S.A.» a été établi.

VI.- Que la comparante pré-qualifiée, déclare que les dettes seront payées, que les actifs lui seront attribués et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHWEIZER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/11/2014. Relation: EAC/2014/15127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174455/46.

(140199788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

In the year two thousand and fourteen on the third day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared,

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by Mrs Sara Lecomte, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29th October 2014 which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary. Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Bulla S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 132 of 10th February, 2003 and as amended for the last time on 8th April, 2011 published in the Mémorial number 1365 on 22nd June 2011.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by two hundred fifty thousand Euro (€ 250,000.-) in order to increase the actual capital from five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) to seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) by the creation and issue of five thousand (5,000) A Shares and five thousand (5,000) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

The ten thousand (10,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of two hundred fifty thousand Euro (€ 250,000.-) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-), divided into fifteen thousand (15,000) A Shares (the "A Shares") and fifteen thousand (15,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares"."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about one thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,650.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille quatorze le troisième jour de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par représentée par Mme Sara Lecomte, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 octobre 2014 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Bulla S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 10 février 2003, numéro 132. Les statuts ont été modifiés par acte notarié pour la dernière fois en date du 8 avril 2011 publié dans le Mémorial numéro 1365 en date du 22 juin 2011.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) de façon à augmenter le capital actuel de cinq cents mille euros (€ 500.000,-) à sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) Parts Sociales A et cinq mille (5.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à.r.l de manière à ce que le montant de deux cent cinquante mille euros (€ 250.000,-) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) représenté par quinze mille (15.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et quinze mille (15.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

"Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ont été estimés à environ mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-)

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51515. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014174393/86.

(140199599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Lux 50 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Diks.

R.C.S. Luxembourg B 191.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “Lux 50 Starlight GBP S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company’s board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six British Pounds (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account ("the share premium account") may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General Meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand British Pounds (13,000 GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 16,643.61 (sixteen thousand six hundred forty-three Euro and sixty-one Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on November 3rd, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

179876

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois novembre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 50 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'im-

mobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 16.643,61 (seize mille six cent quarante-trois Euros soixante et un Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 3 novembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2014. LAC/2014/51791. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174704/590.

(140199936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Capital Three Thousand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175214/10.

(140200943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Fourteen Alison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.960.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 10 novembre 2014:

que Alter Domus Luxembourg S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Headstart S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149993, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Headstart S.à r.l.

Par résolution écrite du nouvel associé unique en date du 10 novembre 2014, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Yannick Poos de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
2. La démission de Monsieur Jose Correia de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
3. Monsieur Olivier de Beauminy, né le 8 décembre 1972 à Castelsarrasin, France, avec adresse professionnelle au 29, Perrymead Street, SW6 3SN London, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
4. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
5. Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014174557/32.

(140200166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Maison Krauser Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.338.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu

Monsieur Daniel KRAUSER, commerçant, demeurant à L-9710 Clervaux, 48, Grand-Rue,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée unipersonnelle «MAISON KRAUSER Sàrl» (2003 2410 252) avec siège social à L-9710 Clervaux, 48, Grand-Rue, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 juillet 2003, RCS Luxembourg B94.338, publié au Mémorial C numéro 795 du 29 juillet 2003, page 38.115,
- 2.- Que le capital de la société s'élève à CENT MILLE EUROS (100.000,00.-EUR) représenté par CENTS parts (100) sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,00.-EUR) chacune.
- 3.- Le comparant préqualifié, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «MAISON KRAUSER Sàrl».
- 4.- La société n'ayant plus d'activité, l'associé décide de dissoudre la société avec effet immédiat.

Il déclare avoir une parfaite connaissance des statuts ainsi que de la situation financière de la société.

L'associé, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que la dissolution ainsi que la liquidation de la société sont achevées et qu'il prend la société et qu'il répond personnellement et solidairement de tous les engagements sociaux.

L'associé déclare en outre que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

L'associé déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant de la société est accordée à Monsieur Daniel KRAUSER.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

4.- Le comparant prénommé, s'engage à conserver les livres et documents de la société dissoute pendant 5 ans à l'adresse privée de l'associé unique.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Krauser, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 07 novembre 2014. Relation: CLE/2014/1103. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174749/40.

(140199983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

International Car Rentals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.724.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of October,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, with registration number 01316019 (Investindustrial V),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Car Rentals S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Investindustrial V, represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial V, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;

- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Italy), residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland; and

- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Virginie Bousard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre,

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investindustrial V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social à 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 01316019 (Investindustrial V),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "International Car Rentals S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Investindustrial V, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Investindustrial V, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni;
- M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;
- M. Eckart Vogler, gérant, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51586. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175404/501.

(140200879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Dayco USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.610.

EXTRAIT

Monsieur Edward Rae Steele a démissionné de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet au 17 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014177489/14.

(140203611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Lënster Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 126.648.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Herr Jean SCHUMMER, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 23. Juli 1967, wohnhaft in L-6136 Junglinster, 3c, rue de la Montagne,
- 2) Herr Marc BECKER, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 13 Mai 1959, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Jean SCHUMMER, vorbenannt, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.
- 3) Herr Marc ELSÉN-HOUWEN, Landwirt, geboren in Luxemburg am 17. Januar 1981, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 9A, route de Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Jean SCHUMMER, vorbenannt, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.
- 4) Herr Emile KLENSCH, Landwirt, geboren in Neudorf, am 23. August 1948, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 5, rue de Luxembourg,
- 5) Herr Adolphe WILDGEN, Landwirt, geboren in Olingen, am 24. November 1933, wohnhaft in L-6951 Olingen, 3, rue de Betzdorf,
- 6) Herr Jean-Luc WILDGEN, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 14. Januar 1975, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr,
- 7) "L.E.E. S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 75.534, hier rechtskräftig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Jean SCHUMMER, vorbenannt,
- 8) "GABBANA S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 67.033, rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Monsieur Alexander KIEFFER, berufsansässig in Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies
- 9) Herr Robert FEDERSPIEL, Promotor, geboren in Luxemburg, am 6. Juli 1952, wohnhaft in L-6830 Berbourg, 7a, Kelterbiërg,
- 10) INVEST-FINANCE Luxembourg S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 123.474, hier vertreten durch sein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied M. Carlo IRTHUM, Industrieller, wohnhaft in L-7328 Heisdorf-Walferdange, 3a, rue du Moulin
- 11) F.N.P. Invest S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in rue Hiel/ Zone Artisanale et Commerciale Langwies, L-6131 Junglinster., eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 60772, hier vertreten durch Herr Arthur NILLES, Direktor, wohnhaft in L-6133 Junglinster, 19, Cité Kremerich, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht.
- 12) NILLES S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6133 Junglinster, 19, Cité Kremerich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65.851, hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herr Arthur NILLES, vorbenannt.

Vorgenannte Vollmachten, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Lënster Energie S.à r.l.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 126648, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. April 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1125 vom 12. Juni 2007, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. Dezember 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 914 vom 6. April 2012.
- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen einstimmig gefassten Beschlüsse in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass auf Grund von 17 (siebzehn) privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretungen folgende Personen:

(i) als Gesellschafter aus der Gesellschaft ausgetreten sind: Elise HOUWEN-GREISCHER, Gerrit HOUWEN, Lydie BECKER-BETTENDORF, Martin HOUWEN, Soil-Concept und Marc JACOBY;

(ii) neue Gesellschafter in der Gesellschaft wurden und als solche anerkannt wurden, gemäss Artikel 9 der Satzung: INVEST-FINANCE Luxembourg S.A., F.N.P. Invest S.A., NILLES S.à r.l., und Herr Marc ELSÉN-HOUWEN

Die Gesellschafter erklären all diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital neu zu stückeln und die bestehenden eintausendzweihundert (1.200) Anteile durch einhundertzwanzigtausend (120.000) neue Anteile zu ersetzen, wobei jedes (1) bestehendes Anteil Anrecht auf einhundert (100) neue Anteile gibt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die einhundertzwanzigtausend (120.000) Anteile nunmehr wie folgt gehalten werden:

1) Herr Marc BECKER, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 13 Mai 1959, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg	4.488
2) Herr Marc ELSÉN-HOUWEN, Landwirt, geboren in Luxemburg am 17. Januar 1981, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 9A, route de Luxembourg,	4.488
3) Herr Emile KLENSCH, Landwirt, geboren in Neudorf, am 23. August 1948, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 5, rue de Luxembourg,	276
4) Herr Jean SCHUMMER, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 23. Juli 1967, wohnhaft in L-6136 Junglinster, 3c, rue de la Montagne,	4.488
5) Herr Adolphe WILDGEN, Landwirt, geboren in Olingen, am 24 November 1933, wohnhaft in L-6951 Olingen, 3, rue de Betzdorf,	4.488
6) Herr Jean-Luc WILDGEN, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 14. Januar 1975, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr,	4.488
7) "L.E.E. S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 75.534,	13.164
8) "GABBANA S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 67.033	30.228
9) Herr Robert FEDERSPIEL, Promotor, geboren in Luxemburg, am 6. Juli 1952, wohnhaft in L-6830 Berbourg, 7a, Kälterbiertg	10.776
10) INVEST-FINANCE Luxembourg S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons Malades, eingetragen beim Handels – und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 123.474,	31.140
11) F.N.P. Invest S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in rue Hiel/ Zone industrielle Langwies, L-6131 Junglinster, eingetragen beim Handels – und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, Nummer 60772,	6.888
12) NILLES S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-6133 Junglinster, 19, Cité Kremerich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 65.851	5.088
Total: einhundertzwanzigtausend Anteile,	120.000

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Satzung abzuändern wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzehntausend Euro (110.000,- EUR), aufgeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Anteile ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.300,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean SCHUMMER, Emile KLENSCH, Adolphe WILDGEN, Jean-Luc WILDGEN Alexander KIEFFER, Robert FEDERSPIEL, Carlo IRTHUM, Arthur NILLES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2014. Relation GRE/2014/4179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175471/116.

(140201020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

GWM Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.020.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014178525/11.

(140204273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 19 novembre 2014 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014183368/13.

(140206966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.057.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

MMC International Holdings LLC, a Delaware limited liability company having its principal place of business at 121, River Street, New Jersey, Hoboken, USA, formed in the State of Delaware in the United States of America;

here duly represented by Maître Isabelle CHARLIER, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said powers of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that he is the owner of all the corporate units (the "Sole Member") of the company "Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 171057 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on August 13, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2433 dated September 29, 2012 page 116740, which articles of association have amended since on October 22, 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published.

Thus, the Sole Member of the Company, represented as hereabove stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

179896

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nine million seven hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 109,734,000), so as to bring it from its present amount of three hundred forty-seven million eight hundred fifteen thousand United States Dollars (USD 347,815,000) represented by forty thousand (40,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the "Ordinary Shares") and by three hundred forty-seven million seven hundred seventy-five thousand (347,775,000) mandatorily redeemable preferred shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the "MRPS"), to the amount of four hundred fifty-seven million five hundred forty-nine thousand United States Dollars (USD 457,549,000) represented by forty thousand (40,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and by four hundred fifty seven million five hundred nine thousand (457,509,000) MRPS, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and having the rights and obligations as set forth in the present resolutions.

Subscription and Payment

There now appears Maître Isabelle CHARLIER, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company MMC International Holdings LLC, prenamed, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to the newly issued one hundred nine million seven hundred thirty-four thousand (109,734,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the rights and obligations as stated in the present resolutions for an aggregate value of one hundred nine million seven hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 109,734,000) and to make payment in full for such new MRPS by a contribution in kind consisting in the exchange and transfer by the Sole Member of eighteen point eighty-three (18.83) shares of the Sole Member amounting to one hundred nine million seven hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 109,734,000) (the "Sole Member Shares") (the "Subscription")

It results from a valuation report dated October 27, 2014,

issued by Mr. Joseph P. Gigliotti for and on behalf of the Sole Member (the "Valuation Report") that the value of the Sole Member Shares corresponds at least to the number and value of the newly issued MRPS.

Having acknowledged the above described Subscription, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Subscription, its valuation and confirmed the validity of the Subscription and payment.

The Sole Member, represented as stated above, still declares that there is no legal or conventional limitation in the transfer of the Sole Member Shares to the Company.

The value of the Sole Member Shares has been approved by the board of managers of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at four hundred fifty-seven million five hundred forty-nine thousand United States Dollars (USD 457,549,000), represented by forty thousand (40,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and by four hundred fifty-seven million five hundred nine thousand (457,509,000) mandatorily redeemable preferred shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the "MRPS").

Third resolution

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,800.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MMC International Holdings LLC, une société du Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

ici dûment représentée par Maître Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle détient toutes les parts sociales (l'«Associé Unique») de la société «Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 171057 (la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2433 en date du 20 septembre 2012, page 116740 et dont les statuts ont pas été modifiés le 22 octobre 2014 suivant acte reçu du notaire instrumentant, non encore publié.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus a demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent neuf million sept cent trente-quatre mille Dollars Américains (USD 109.734.000), afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept million huit cent quinze mille Dollars Américains (USD 347.815.000) représenté par quarante mille (40.000) parts ordinaires ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) (les «Parts Ordinaires») et par trois cent quarante-sept million sept cent soixante-quinze mille (347.775.000) de parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (ci-après les «PPORs»), à un montant de quatre cent cinquante-sept million cinq cent quarante-neuf mille Dollars Américains (USD 457.549.000) représentés par quarante mille (40.000) Parts Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et de quatre cent cinquante-sept million cinq cent neuf mille (457.509.000) de PPORs, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présentes résolutions.

Souscription et Paiement

Apparaît maintenant Maître Isabelle CHARLIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par MMC International Holdings LLC, prénommé, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son compte à cent neuf million sept cent trente-quatre mille (109.734.000) de PPORs nouvellement émises ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1), ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présentes résolutions, pour une valeur totale de cent neuf million sept cent trente-quatre mille Dollars Américains (USD 109.734.000) et en paiement de la totalité de ces PPORs nouvellement émises, à travers une contribution en nature en échange et par le transfert par l'Associé Unique de dix-huit virgule quatre-vingt-trois (18,83) actions de l'Associé Unique s'élevant à cent neuf million sept cent trente-quatre mille Dollars Américains (USD 109.734.000) (les «Actions Ordinaires de l'Associé Unique») (la «Souscription»).

Il ressort d'un rapport d'évaluation en date du 27 octobre 2014, émis par Monsieur Joseph P. Gigliotti, au nom et pour le compte de l'Associé Unique (le «Rapport d'Evaluation») que la valeur des Actions Ordinaires de l'Associé Unique correspond au moins au nombre et à la valeur des PPORs nouvellement émises.

Ayant pris connaissance de la Souscription décrite ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, approuve la description de la Souscription, son évaluation et confirme la validité de la Souscription et le paiement.

L'associé Unique, tel que décrit ci-dessus, déclare également qu'il n'y a aucune limite légale ou conventionnelle au transfert des Actions Ordinaires de l'Associé Unique à la Société.

La valeur des Actions Ordinaires de l'Associé Unique a été approuvée par le conseil de gérance de la Société.

Second résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante-sept million cinq cent quarante-neuf mille Dollars Américains (USD 457.549.000) représenté par quarante mille (40.000) parts ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (ci-après les "Parts Ordinaires") et par quatre cent cinquante-sept million cinq cent neuf mille (457.509.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (ci-après les «PPORs»).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

179898

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 6.800,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Isabelle CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2014. Relation GRE/2014/4245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175516/147.

(140201117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

ProLogis UK CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.108.

In the year two thousand and fourteen on the sixteenth day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance XIII S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 141.913),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 9th day of October, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis UK CC S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.108) (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd day of July, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1016 of the 12th day of October, 2004, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th day of March, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1187 of the 19th day of June, 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED THOUSAND POUNDS (300,000.-GBP) so as to raise it from its present amount of ONE HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY POUNDS (172,980.-GBP) to FOUR HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY POUNDS (472,980.-GBP) by the issuance of FIFTEEN THOUSAND (15,000) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance XIII S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the amount of THREE HUNDRED THOUSAND POUNDS (300,000.-GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FOUR HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY POUNDS (472,980.-GBP) represented by TWENTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED FORTY-NINE (23,649) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Third Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation who will henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at thousand seven hundred euros (1.700.-EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Finance XIII S. à r.l., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 141.913),

Ici dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2014, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis UK CC S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.108) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 12 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 19 juin 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de TROIS CENT MILLE LIVRES STERLING (300.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT LIVRES STERLING (172.980.-GBP) à QUATRE-CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT LIVRES STERLING (472.980.-GBP), par l'émission de QUINZE MILLE (15.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Le comparant déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance XIII S. à r.l. de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE LIVRES STERLING (300.000.- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUATRE-CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT LIVRES STERLING (472.980.-GBP), représenté par VINGT-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF (23.649) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution:

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à mille sept cents euros (1.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48620. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175581/119.

(140200749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Laeis GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.344.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster,

THERE APPEARED:

SACMI COOPERATIVA MECCANICI IMOLA SOCIETA' COOPERATIVA, a company existing and governed by the laws of Italy, with registered office in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italy), registered in the Trade and Companies' Register of Bologna, (Italy) under the number 00287010375, here represented by Mr Horst SCHMITT, director, residing professionally in Wecker, Am Scheerleck 7, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

- That the private limited liability company "Laeis GmbH", having its registered office at L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg section B, number 106.344, has been incorporated on the 16th of December 2002 pursuant to a deed of notary Ulrich MÖCKEL, residing in Klettgau, (Germany), which transferred her registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg,

by a deed of notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, acting on behalf of his colleague notary Jean Seckler, residing at Junglinster on 15 February 2005, published in the Mémorial C, number 613 on the 25th of June 2005.

The By-laws have been amended by a deed of notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, acting on behalf of his colleague notary Jean Seckler, residing at Junglinster on 6th of September 2007, published in the Mémorial C, number 2422 on the 25 October 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole partner of the aforesaid company "Laeis GmbH" and that it requires the officiating notary to state his resolutions in the present extraordinary general meeting:

First resolution

The general meeting acknowledges that the former sole shareholder HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A. was absorbed, and ceased to exist in the merger between the former Sole Shareholder and SACMI COOPERATIVA MECCANICI IMOLA SOCIETA' COOPERATIVA, which became by that way the sole Shareholder of the Company.

Second resolution

The general meeting decides according to the foregoing resolution to amend article 6 of the By-Laws as follows:

“ **Art. 6. Company's Equity.** The corporate capital is set at two million five hundred and twenty-five thousand Euro (2,525,000.- EUR), represented by ten thousand one hundred (10,100) sharequotas of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, am dreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster,

IST ERSCHIENEN:

"SACMI COOPERATIVA MECCANICI IMOLA SOCIETA' COOPERATIVA", eine Gesellschaft italienischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in I-40026 Imola (BO), Via Provinciale Selice 17/A, (Italien), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Bologna, (Italien) unter der Nummer 00287010375, hier vertreten durch Herrn Horst SCHMITT, Direktor, berufsansässig in Wecker, Am Scherleck, 7, Grossherzogtum Luxemburg, auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Laeis GmbH", mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 106.344, gegründet wurde am 16. Dezember 2002 gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Ulrich MÖCKEL, mit dem Amtswohnsitz in Klettgau, (Bundesrepublik Deutschland),

welche ihren Sitz ins Grossherzogtum Luxemburg verlegt hat, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster am 15. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 613 am 25. Juni 2005.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert auf Grund einer Urkunden aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 6. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2422 am 25. Oktober 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt dass sie die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft "Laeis GmbH" ist und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt fest dass die vorherige alleinige Gesellschafterin HOLDING PARTECIPAZIONI SACMI S.P.A durch eine Verschmelzung in welcher die frühere alleinige Gesellschafterin von SACMI COOPERATIVA MECCANICI IMOLA SOCIETA' COOPERATIVA, aufgenommen wurde, aufgehört hat zu existieren, welche somit alleinige Gesellschafterin wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst auf Grund des vorstehenden Beschlusses Artikel 6 der Satzung, folgenden Wortlaut zu erteilen:

„**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital wird auf zwei Millionen fünfhundertfünfundzwanzigtausend Euro (2.525.000,- EUR) festgelegt und teilt sich auf in zehntausendeinhundert (10.100) Anteile von je zwei hundert fünfzig Euro (250,- EUR).

Wenn und solange sich alle Anteile im Besitz einer Person befinden ist die Gesellschaft eine Einmann-Gesellschaft gemäss Artikel 179(2) der Ergänzung zum Handelsgesetz, in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anwendbar, dass heisst, jede Entscheidung seitens des Einzelteilhabers sowie jede Art von Vertrag zwischen dem Letztgenannten und der Gesellschaft muss schriftlich registriert werden und die Bestimmungen bezüglich der allgemeinen Teilhaberversammlung sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile erwerben, vorausgesetzt, dass sie gelöscht werden und das Kapital entsprechend reduziert wird.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neun hundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Horst SCHMITT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 novembre 2014. Relation GRE/2014/4309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175474/114.

(140200555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

HB Reavis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.287.

Il résulte de la décision prise par les actionnaires de la Société en date du 30 octobre 2014:

- Prolongation du mandat de la personne chargée du contrôle des comptes, PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises agréé de la Société, dont le mandat était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2013, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour la Société

Jean-Jacques Josset

Gérant A

Référence de publication: 2014178535/17.

(140205056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Expert Consulting International S.A., Société Anonyme,
(anc. Fisem S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.729.

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FISEM S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg en date du 25 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 366 du 21 mai 1999, modifiée suivant acte dudit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 13 mai 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 990 du 5 octobre 2005, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B68.729,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant à Cattenom (France), qui désigne comme secrétaire Edmond REYNAUD, dirigeant de société, demeurant à F-30400 Villeneuve-les-Avignon, 20, chemin des Rocailles,

L'assemblée choisit comme scrutateur Edmond REYNAUD, dirigeant de société, demeurant à F-30400 Villeneuve-les-Avignon, 20, chemin des Rocailles,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;

2. Modification subséquente de l'article 6 et du troisième alinéa de l'article 7 des statuts de la société;

3. Changement de dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

4. Modification de l'article 4 des statuts de la société relativement à l'objet social;

5. Démission de deux administrateurs;

6. Constatation d'un administrateur unique.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 6 et le troisième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 7. Troisième alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «FISEM S.A.» en «EXPERT CONSULTING INTERNATIONAL S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «EXPERT CONSULTING INTERNATIONAL S.A.»."

Quatrième résolution

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la mise en relation ainsi que l'exécution de toute mission d'expertise en matière Psychiatrique, Sport et Spécificités féminines, automobile et matériel industriel, la prestation de services et de conseils dans ses locaux ou dans ceux de ses clients, la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs de la société, à savoir:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Sixième résolution

L'Assemblée constate qu'est à présent administrateur unique, Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur financier, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, REYNAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2014. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives .

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175338/93.

(140201156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Fidocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 99.845.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175328/10.

(140201104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.
